



Programme - Prime de référencement

Vous connaissez une personne qui a les talents indiqués pour un de nos postes à combler ? Profitez de notre programme et bénéficiez d'une prime de référencement pouvant aller jusqu'à 200 \$!

Ce programme vise à offrir une récompense monétaire aux employés qui réfèrent des candidats qui seront embauchés par le Mont SUTTON. L'objectif premier est d'encourager les membres de son personnel à participer au recrutement de nouveaux employés afin de pourvoir aux postes vacants.

Ça vous intéresse ?

COMMENT FAIRE POUR PARTICIPER :

L'employé du Mont SUTTON qui désire référer un candidat doit remettre le curriculum vitae ou une demande d'emploi de ce dernier au service des ressources humaines par courriel à emploi@montsutton.com ou en personne. Il doit remplir le formulaire "Formulaire de prime de référencement" et y indiquer pour quel poste il le réfère, son nom ainsi que la date.

Ce montant est versé pour chaque personne référée pour un poste à temps partiel ou temps plein (à l'exception des postes bénévoles) et lorsqu'elle a atteint un minimum de 100 heures travaillées durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre et qu'elle est toujours à l'emploi du Mont SUTTON au moment du paiement de la prime.

Pour 100 heures travaillées : 100 \$ de prime

Pour 200 heures travaillées : 100 \$ de prime supplémentaire pour un montant total de 200 \$.

CONDITIONS :

- L'employé référé ne doit pas déjà être à l'emploi du Mont SUTTON et ne doit pas avoir déjà été référé dans le passé.
- Mont SUTTON ne s'engage pas à embaucher tous les candidats référés mais effectue une sélection en fonction des besoins et des critères établis pour les différents postes à pourvoir.
- Tous les employés du Mont SUTTON (à temps plein ou à temps partiel) sont admissibles à ce programme.
- Si vous nous référez une personne déjà dans le processus, nous ne pourrions malheureusement pas vous verser de prime.

Mont SUTTON se réserve le droit de mettre fin à ce programme à tout moment.